



Le Maire, Gérard
LEMONNIER

Directeur de publication :
Gérard Lemonnier

Comité de rédaction : Gérard
LEMONNIER, Michèle GILLES,
Jean-Luc CIVET, Viviane JACOB,
Régis FORVEILLE, Mickaël
BUCHARD, Philippe GENOUEL,
Rachel MONCEAU

Impression : Imprim'Ernée

Coordonnées de la mairie :
1 place de la mairie
53380 Juvigné
Tel : 02-43-68-51-54
Courriel :
mairiejuvigne@wanadoo.fr
Site Internet :
www.juvigne.fr
Facebook :
[Vivre à Juvigné](#)

A LA UNE

Pages 2 à 5

VOIRIE et URBANISME

Pages 5 et 6

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT et TOURISME

Pages 7 et 8

BÂTIMENTS

Pages 8 et 9

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Pages 9 à 11

VIE SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Pages 11 et 12

CONSEIL MUNICIPAL

Pages 12 à 17

COMMUNAUTÉ de COMMUNES et SYNDICATS

Page 18

LES BRÈVES

Page 18

Le mot du maire

Il y a quelques mois, je n'imaginai pas revenir vers vous en tant que maire. Le covid-19 en a décidé autrement et partout, en France, les équipes en place au moment des élections municipales le restent jusqu'à nouvel ordre. Nous assumons donc cette continuité, le temps qu'il faudra.

A Juvigné, le 15 mars, le taux de participation au vote est nettement supérieur à ceux des niveaux national et départemental. J'adresse mes plus vives félicitations aux 15 candidats que le suffrage a désigné pour représenter notre commune. Je leur adresse à tous mes vœux d'encouragement et de réussite dans la mission qui leur incombe et leur témoigne de mon entière confiance.

Sachant que ce vote est définitivement acquis, je pense pouvoir être en mesure, si le 23 mai la commission scientifique qui évalue le risque sanitaire l'autorise, de réunir tous les nouveaux élus et procéder enfin à leur installation officielle au mois de juin. Il sera en même temps procédé à l'installation du nouvel exécutif ; c'est-à-dire du maire et des adjoint(e)s.

A Juvigné, nous avons la chance d'avoir voté le budget 2020 le 3 mars et pouvons engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement selon la disponibilité des entreprises. Il n'y a pas véritablement de temps morts puisque je continue à travailler avec mes adjoints actuels qui, pour certain(e)s, seront appelé(e)s à diriger la nouvelle équipe. Les décisions sont donc prises en concertation.

Le programme de goudronnage de la voirie est acté et le résultat de l'appel d'offre sera connu à la mi-mai. Le remplacement du tractopelle est réalisé depuis le 17 avril. Les travaux du stade sont engagés mais ont pris du retard dû à l'arrêt de certaines entreprises compte-tenu du contexte actuel. Dans chacun de leur domaine, les artisans interviennent sur différents chantiers validés dans le cadre du budget et ceci, en respectant les règles de distanciation et de sécurité sanitaire.

Le confinement met à rude épreuve beaucoup de familles et certaines personnes peuvent avoir la tentation de s'exonérer des règles à respecter. Pourtant, c'est nécessaire et indispensable de ne pas y déroger. Par respect envers tous les soignants d'abord, mais aussi pour les personnes que l'on peut contaminer et bien sûr pour soi-même. C'est le seul moyen efficace aujourd'hui pour contenir cette pandémie. Je vous remercie de respecter ces consignes et de rester vigilant lors de la mise en œuvre du déconfinement qui ne pourra être que progressif et contraignant encore longtemps. Il existera un risque certain de reprise de la pandémie dans le cas contraire.

Je remercie les commerçants qui restent ouverts et rendent un énorme service à la population, notamment âgée, tout en prenant des risques y compris pour eux-mêmes. Dans ce contexte, nous nous adaptons aux directives nouvelles qui nous parviennent régulièrement de la Préfecture. Que ce soit pour nos différents services à la population ou pour le redémarrage de l'école, nous ferons au mieux en fonction des moyens humains et matériels dont nous disposons. J'ai une pensée pour certains commerces ou entreprises qui sont totalement fermés et cela jusqu'à quand ?

Garantir l'état sanitaire, la santé pour tous et relancer l'économie, le monde du travail restent un exercice particulièrement difficile et pourtant les deux éléments sont liés donc tributaire l'un de l'autre.

Comme vous, je prends acte de l'annulation ou du report des différentes manifestations des associations ou même du report des mariages, jusqu'à nouvel ordre. Nous vous communiquerons l'évolution des informations officielles par voie de presse, Internet, la page facebook « *Vivre à Juvigné* » et l'affichage sur tous les sujets de nature à faciliter ou malheureusement à contraindre votre vie quotidienne.

Je vous souhaite beaucoup de courage, de compréhension et de solidarité dans cette épreuve qui nous rappelle que rien n'est définitivement acquis. Prenez bien soin de vous...

Gérard LEMONNIER

Gérard LEMONNIER, Maire de 1995 à 2020

A l'occasion de la cérémonie des vœux, le député Yannick FAVENNEC a remis la médaille d'honneur départementale et communale à Gérard LEMONNIER pour ses 31 années de maire. Le député a rappelé le parcours de cet agriculteur entré en 1989 au sein du Conseil municipal en tant qu'adjoint chargé de l'économie et son élection au poste de maire, le 11 juin 1995.

Au cours de ses cinq mandats, Gérard LEMONNIER a mené à bien de nombreux projets : ouverture de la supérette en 1993, rénovation de la mairie et de la salle des fêtes, aménagement de la médiathèque et de la maison des associations, création de lotissements, mise en accessibilité et rénovation du musée, extension et aménagement de l'espace scolaire et périscolaire en 2012, mise en accessibilité et sécurisation de la traversée du bourg en 2018 ,etc. Son seul regret est la fermeture de l'EHPAD. Au niveau médical, Gérard LEMONNIER a œuvré au sein de la Communauté de Communes pour qu'une maison médicale, satellite de celle d'Ernée, soit réalisée.

Très engagé dans la vie locale et départementale, Gérard LEMONNIER a été Conseiller général de 1998 à 2011 dont vice-président du Conseil général et du service départemental d'incendie et de secours de 2004 à 2011. Depuis 2001, Gérard LEMONNIER était aussi vice-président de la Communauté de Communes de l'Ernée, sans oublier son poste de suppléant du sénateur François ZOCCHETTO de 2001 à 2017.

La municipalité et l'ensemble du personnel communal tient à le remercier pour son engagement permanent au service de la population.



Albert LEBLANC (Président de la CCE), Jean-Luc CIVET (1^{er} adjoint), Yannick FAVENNEC (Député), Gérard LEMONNIER (Maire), Marie-Françoise LEMONNIER, Claude TARLEVE (Conseiller départemental), Maurice PENNETIER (Maire de La Croixille), Jacqueline ARCANGER (Conseillère départementale).

Jean-Luc CIVET, élu de 1989 à 2020

C'est en 1989 que le maire de l'époque, Albert THÉRAUD, avait sollicité Jean-Luc CIVET pour figurer sur sa liste. Ainsi, il fut élu le 19 mars 1989 et effectuera deux mandats comme Conseiller municipal. En mars 2001, il devient le 3^{ème} adjoint de Gérard LEMONNIER en charge de la voirie et de l'agriculture puis passe 1^{er} adjoint en 2008. Jean-Luc CIVET, également très engagé dans la vie locale, est pompier volontaire à Juvigné depuis plus de 30 ans et notamment chef de centre de la caserne depuis 10 ans.

La municipalité et l'ensemble du personnel communal tiennent à le remercier pour sa disponibilité et l'ensemble des missions accomplies à ses côtés.

Résultats des élections municipales

La liste de Régis FORVEILLE "Vivre ensemble a Juvigné" a obtenu 67,88% des voix. Elle obtient donc 13 sièges sur 15, dont les 3 sièges à la Communauté de Communes de l'Ernée. La liste de Brigitte Gilles « S'unir pour Juvigné » a obtenu 32,12 % des voix. Elle obtient donc 2 sièges sur 15.

Sont élus : Régis FORVEILLE (*enseignant en collège*) – Mickaël BUCHARD (*agent de production SAUR*) – Bruno BOUVIER (*agriculteur*) – Michael GILBERT (*commerçant en restauration*) – Julie FOUCTEAU (*entrepreneuse d'une pension canine*) – Samuel BONNABESSE (*infirmier anesthésiste*) – Jérôme POIGNAND (*technicien agricole*) – Christelle LE GUYADER (*assistante maternelle et auto-entrepreneuse*) – Cindy MARSOLLIER (*aide-soignante*) – Magalie POURIEL (*agricultrice*) – Michèle GILLES (*aide-soignante*) – Laëtitia LEFEUVRE (*comptable en collectivité*) – Benoît PHARIS (*agriculteur*) – Brigitte GILLES (*retraîtée*) – Alain DUPONT (*retraité*).

Néanmoins, le jeudi 19 mars 2020, le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé le report des réunions d'installation des conseils municipaux élus au premier tour, initialement prévues du 20 au 22 mars. Le mandat des élus en poste avant le premier tour a donc été prorogé jusqu'à nouvel ordre. L'installation du nouveau conseil et l'élection du maire et des adjoint(e)s auront lieu dès que le maire actuel, Gérard LEMONNIER, aura l'autorisation de procéder à cette convocation, probablement courant juin.

Départ en retraite de Maryvonne RABINEAU

A 63 ans, Maryvonne RABINEAU, employée communale, a pris une retraite bien méritée le 1er février dernier. La municipalité ainsi que ses collègues actifs mais aussi récemment retraités avec qui elle a travaillé pendant plus de 20 ans, ont tenu à lui organiser un pot de départ. Ce fût l'occasion pour Gérard LEMONNIER de retracer le parcours de la nouvelle retraitée. Originaire de Saint-Pierre-des-Landes, où elle réside toujours, Maryvonne a commencé sa carrière professionnelle très jeune sur l'exploitation de ses parents avant d'être employée par la commune de Juvigné dans le cadre d'un Contrat Emploi Consolidé sur un poste d'agent d'entretien. Ayant donné entière satisfaction dans son travail, Maryvonne est recrutée sur un emploi pérenne comme agent d'entretien chargée du fleurissement le 1er septembre 2001 et est titularisée le 1er septembre 2002. Maryvonne conservera ce poste jusqu'à sa retraite.



On ne la verra donc plus arpenter les rues du bourg l'été avec son seau se penchant sur tous les massifs afin d'enlever toutes les pétales et fleurs fanées ou encore enlevant méthodiquement les herbes folles le long des trottoirs. Un travail qui demandait rigueur et patience ! Maryvonne effectuait également un gros travail dans les serres et au moment des plantations. Nous lui souhaitons une belle retraite, bien méritée !

Véronique Corbin, Jean-Luc Civet, Guillaume Racinais, Jacky Bouvier, Stéphane Bélier, Joël Linais, Aurélie Buon, Rolande Gougeon, Maryvonne Rabineau, Régis Forveille, Gérard Lemonnier, Viviane Jacob, Jérôme Linais, Alain Ligneul, Ludovic Gallienne.

Cross départemental des Sapeurs Pompiers

Le 58^{ème} cross départemental des sapeurs-pompiers de la Mayenne, professionnels et volontaires, a eu lieu à Juvigné le samedi 8 février. 330 participants ont découvert le très beau site de la Futaie, propriété de la Communauté de Communes de l'Ernée. Une cinquantaine de bénévoles étaient mobilisés pour le bon déroulement de cette manifestation. Juvigné s'est d'ailleurs distingué lors de ce cross. En effet, la toute jeune Louna GALODÉ qui vient d'entamer sa formation a terminé 1^{ère} des cadettes. Autre satisfaction avec nos pompiers qui ont terminé 2^{ème} au classement par équipe, parmi lesquels Julien BOUVIER (responsable sports du centre), Guillaume FERRAND, Guillaume RACINAIS, Jean-Luc CIVET et Amélie BRUAND. Les prochaines épreuves sportives auxquelles participeront des représentants du centre de Juvigné seront le parcours sportif départemental ainsi que le duathlon avec course et vélo.

Des commerces ouverts pendant le confinement

Afin de répondre à la demande et ne pas laisser les Juvignéens sans solution pour faire leurs courses, les 3 commerces alimentaires de la commune sont restés ouverts. Pour cela, il a fallu s'adapter à la fois aux exigences sanitaires mais aussi aux modifications de consommation.

COCCIMARKET

Patrick et Marlène SERGEANT, gérants du Coccimarket, sont restés ouverts et ont assuré des livraisons à domicile au mieux selon le jour des commandes et de livraison des produits.

Boulangerie « Le fournil de Juvigné »

A la boulangerie, Caroline et Ulrich MICHEZ se sont également bien adaptés. Au début du confinement, les premiers jours étaient néanmoins plus difficiles à gérer car les clients achetaient le pain en grosse quantité pour le congeler. Ils ont continué à proposer également des gâteaux et des viennoiseries tous les jours et des pâtisseries le week-end. Une animation de Pâques a d'ailleurs été proposée aux enfants pour lutter contre la morosité ambiante.

M'PIZZA "Pizzas et hamburgers à emporter"

Le gérant, Michael GILBERT, a proposé des pizzas ou hamburgers à emporter. Après avoir décidé dans un premier temps de fermer son enseigne pour ne pas faire courir de risques inutiles, M'PIZZA a rapidement rouvert du vendredi au dimanche afin de répondre à la demande de nombreuses personnes.

AU CAFÉ DU VILLAGE FLEURI (station service et relais poste)

La station service et le relais poste sont restés ouverts du mardi au samedi de 9 h à 12 h, sauf pour le retrait d'espèces. Quelques soucis de santé n'ont toutefois pas permis une ouverture régulière. La municipalité souhaite un bon rétablissement à Timothée.

MENTION SPÉCIALE !

Enfin, un petit clin d'œil à Christelle LE GUYADER, auto-entrepreneuse "De fils en p'tits bonheurs", qui a confectionné des masques pour nos commerçants, pour l'école, le secrétariat de Mairie, le cabinet vétérinaire et les infirmières. Merci également à Henri HOUDAYER qui a mis en place une protection plastique pour le comptoir de la boulangerie.



La municipalité en action face au confinement

Le mandat des élus ayant été prolongé, le Maire et ses adjoints sont restés mobilisés pour mettre en œuvre une série d'actions visant à faciliter la vie des habitants pendant le confinement.

Malgré la fermeture du secrétariat, un standard téléphonique a été maintenu pour répondre aux différentes interrogations de la population. Les personnes les plus isolées ont été contactées en concertation avec le Coccimarket et l'ADMR. L'école est restée ouverte sur le temps scolaire et extrascolaire grâce à la mobilisation des enseignants et des agents municipaux. L'ensemble des acteurs intervenant sur le temps scolaire et périscolaire travaille d'ailleurs actuellement à l'organisation de l'ouverture de l'école et de l'Espace périscolaire des Lilas. Des masques achetés par le Conseil départemental ont également été distribués à chaque habitant de la commune par des élus et des bénévoles. La municipalité a en outre acheté 700 masques lavables pour répondre aux différents besoins futurs. Enfin, le Conseil des Maires de la Communauté de Communes de l'Ernée s'est réuni afin de mettre en place un plan d'aide aux entreprises touchées par la crise économique auquel la municipalité de Juvigné va contribuer financièrement.

Village des Aînés

Le financement des 6 logements du « Village des Aînés » ne correspondant pas aux prévisions initiales, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, dans sa séance du 4 février 2020, de surseoir à ce projet et refuse d'inscrire environ 100.000 € dans la préparation du budget 2020. Monsieur le Maire a obtenu un rendez-vous le 11 mars 2020 avec Monsieur RICHEFOU, Président du conseil départemental, Messieurs POISSON et LEROUX, Président et Directeur de Mayenne Habitat, accompagné de Régis FORVEILLE et Michèle GILLES, adjoint(e)s et Véronique CORBIN, secrétaire. Il a été convenu d'étudier la possibilité de positionner ces six logements dans les 3 parcelles à gauche de l'entrée du lotissement du Rocher et ce, sans supplément financier pour la commune. Le futur Conseil municipal aura ensuite le pouvoir de valider l'évolution de ce projet.

Nouveaux équipements au Stade des Rochers

Un budget de 87.000 € a été attribué pour le réaménagement du Stade des Rochers. De nouveaux équipements sportifs seront accessibles à tous au cours de l'été. Cela concerne la pose d'un espace de jeu Parabal (36.000 €). C'est un espace sportif (150 m²) de plein-air adapté permettant de pratiquer de nombreux sports de balles, ballons, raquettes et volants. Pour faciliter l'entretien et l'attractivité du stade, ce budget contient également le goudronnage de l'allée autour du grand terrain de football, l'installation d'un pare-ballon derrière les buts, d'une table de ping-pong, d'un panier de basket-ball, du changement d'un surpresseur pour l'arrosage automatique et les douches. Nous espérons que ces nouveaux aménagements satisferont l'ensemble des sportifs et utilisateurs du stade.

Inquiétudes pour le jumelage avec Chocianòw

L'officialisation d'un jumelage naît d'un engagement réciproque entre deux municipalités, la charte commune de jumelage étant obligatoirement signée par les deux maires. En France, en général, les municipalités concernées travaillent avec une association locale (à Juvigné « les Amis de Chocianòw ») et forment ensemble un Comité de jumelage. A Chocianòw, seule la municipalité a le pouvoir de faire vivre le jumelage. Depuis le début, la commune de Juvigné n'a jamais failli à ses engagements, ni Chocianòw d'ailleurs jusqu'en 2018.

Depuis 2018, un nouveau maire a été élu à Chocianòw. Celui-ci n'a pas souhaité nous recevoir en 2019, étant dans son année de prise de pouvoir. Pour 2020, je lui ai écrit à deux reprises dès septembre et décembre 2019 en lui proposant soit de venir à Juvigné, soit de nous recevoir et avons même fait un courrier commun avec le Président de l'association des Amis de Chocianòw. Je n'ai eu aucune réponse de sa part à ce jour. J'imagine qu'aujourd'hui, avec le Covid-19, il ne faut pas s'attendre à un échange en 2020. Cette situation m'interpelle et c'est mon devoir de vous en faire part, car les textes sur le fonctionnement d'un jumelage sont clairs. Si l'une des deux communes est défaillante, quelles qu'en soient les raisons, le jumelage est mis « en suspend ».

Je me demande sincèrement si le maire de Chocianòw est animé d'une réelle volonté de poursuivre nos échanges dans le cadre du jumelage. Je regrette fort qu'il ne daigne même pas répondre à nos courriers et je souhaite qu'il clarifie sa position.

Gérard LEMONNIER

VOIRIE et URBANISME

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Civet

Les membres de la commission :



M. Forveille



M. Tarlevé



M. Bouvier



M. Pigeon



M. Buchard

M. Forveille / M. Tarlevé / M. Bouvier / M. Pigeon / M. Buchard

Réserve d'eau des pompiers au « Petit Marais »

Le réaménagement de la réserve d'eau a été effectué par l'entreprise LAMBERT de Juvigné pour un montant de 4.930 € TTC. Un enrochement a été réalisé afin de stabiliser les abords. Les réserves d'eau sont des dispositifs efficaces et indispensables pour la lutte anti-incendie.



Tractopelle

La commune vient de faire l'acquisition d'un nouveau tractopelle CASE pour 60.000 € par l'entreprise BLIN de Juvigné. L'ancien tractopelle devenu vétuste a été repris pour un montant de 8.000 €.



Jérôme Linais, Ludovic Gallienne, Frédéric Blin, Aurélie Buon, Gérard Lemonnier, Jean-Luc Civet

Élagage le long des fils téléphoniques

La fibre optique arrive sur notre commune avec un déploiement sur 3 ans jusqu'à la fin de l'année 2021. L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement!

Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services devenus indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises. Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphonie et d'Internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc. De plus, le fait d'élaguer les branches gênantes facilite la pose des câbles.

Qui doit élaguer ?

Un courrier sera adressé par la mairie à l'ensemble des propriétaires concernés. Pour information, vous pourrez élaguer uniquement à partir 1^{er} août 2020.

Dates de balayage

Comme à l'accoutumée, le nettoyage du bourg est assuré par un prestataire, l'entreprise PESLIER, qui accompagne les interventions des services de la voirie. Les prochaines dates de balayage auront lieu le vendredi 12 juin, le mercredi 15 juillet, le vendredi 28 août, le mardi 29 septembre, le mardi 20 octobre, le mercredi 18 novembre et le mardi 22 décembre.

Travaux de voirie

Un budget de 80.000 € a été voté en Conseil municipal pour le rechargement des chemins et enduits. Un appel d'offres a été lancé, la fin de la consultation aura lieu le 11 mai 2020. Selon la disponibilité des entreprises, les travaux auront lieu entre les mois de juin et septembre.

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT et TOURISME

Le Maire et l'adjointe déléguée :



M. Lemonnier



Mme Jacob

Les membres de la commission :



Mme Gilles



M. Genouel



Mme Guillopé



Mme Monceau



M. Pigeon



Mme Bigot



M. Buchard

(plan d'eau)



Le tourisme dans la tourmente

En raison du Covid-19, cette saison touristique 2020 est d'ores et déjà très compromise. Le Musée n'étant pas autorisé à rouvrir ses portes selon les directives du gouvernement, de nombreuses réservations ont été annulées. Les autocaristes ont eux aussi embôité le pas des annulations du fait des contraintes sanitaires et de la fermeture des restaurants. Ainsi, une quinzaine de groupes ont annulé leur venue à Juvigné. Le Musée qui avait enregistré sa plus forte hausse de fréquentation l'année dernière espère que ce coup dur ramènera davantage les visiteurs vers un tourisme local en 2021.

Déchetterie (retrouvez les dates d'ouverture sur www.juvigne.fr)

Pendant le confinement, la déchetterie sera ouverte uniquement pour les déchets verts (volume maximum limité à une remorque de voiture) tous les samedis de 9h à 12h avec un employé communal à l'entrée et un autre près du bac. Vous devrez vous munir de votre autorisation de circulation. Aucun autre déchet ne sera autorisé en dépôt.

Attention : Les dates dans le calendrier ci-dessous seront à nouveau proposées uniquement si les déchetteries sont à nouveau autorisées à fonctionner normalement.

	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	Heures d'ouverture
Jeudi	/	/	/	/	/
Vendredi	5 et 19	3 et 17	7 et 21	4 et 18	9 h 45 – 11 h 45
Samedi	6	4	8	5	9 h 00 – 12 h 00
Lundi	8 - 22	6 - 20	10 - 24	7 - 21	13 h 45 – 16 h 45

Jury communal de fleurissement 2020

En raison de la pandémie, la commission fleurissement a été contrainte d'annuler la soirée de remise des prix du fleurissement. Le passage du jury communal n'aura pas lieu cet été compte-tenu des restrictions d'approvisionnement en fleurs. Les lauréats 2019 se verront récompenser lors de la cérémonie 2021. La municipalité compte sur votre compréhension !

Pêche au plan d'eau Saint-Martin

La pêche au plan d'eau Saint-Martin est actuellement fermée au public selon un arrêté préfectoral. La mairie vous communiquera la date d'ouverture dès que possible par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune www.juvigne.fr

- Prise maximum journalière par pêcheur : 5 truites pour 1 gaule ; 8 truites pour 2 gaules et 10 truites pour 3 gaules + 5 kgs dans les autres espèces autorisées.
- La pêche n'est autorisée qu'à la ligne flottante équipée d'un seul hameçon.
- L'accès au plan d'eau, pour les pêcheurs, est strictement interdit avant 7h et après 20h le soir (*pêche de nuit interdite*).

Tarifs :

Enfant (<i>jusqu'à 10 ans</i>)	1 € 50	5 truites maximum
Pour 1 gaule	4 €	5 truites
Pour 2 gaules	6 €	8 truites
Pour 3 gaules	7 €	10 truites

Michel Chesnais a souhaité mettre fin à ses fonctions de garde pêche. La municipalité le remercie pour la qualité de son travail. La commune souhaite donc recruter un nouveau garde pêche pour la saison 2020.

Merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie si vous souhaitez poser votre candidature tel : 02.43.68.51.54.

Désherbage mécanique

L'entreprise ECO CONCEPT PAYSAGE, gérée par Steven PINEAU, a été retenue pour le désherbage mécanique des trottoirs dans le bourg de la commune. Afin d'expérimenter cette nouvelle technique, un passage a été validé à raison d'une semaine de travail pour un montant de 2.092, 50 € H.T. Cette technique de désherbage doit réduire considérablement la réserve des graines en dormance, toujours dans un objectif « zéro phyto ».

BÂTIMENTS

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Forveille

Les membres de la commission :



M. Civet



M. Bouvier



M. Buchard

Stade des Rochers

Le projet de réaménagement du Stade des Rochers est en cours. Trois objectifs sont ainsi visés : un espace plus accueillant avec de nouveaux jeux pour le tout public, des terrains de football de meilleure qualité et un espace de réunion plus convivial pour le Club de football..

La buvette du club de football va notamment être rénovée pour le rez-de-chaussée. Ainsi, la pièce principale sera isolée et repeinte et le sol refait. L'installation électrique sera revue ainsi que le système de chauffage. L'ensemble des menuiseries seront changées. Enfin, pour les extérieurs, un bar extérieur sera aménagé. Les enduits des façades seront refaits et entièrement peints. L'ensemble de ces travaux vont être réalisés par les entreprises de Juvigné ou d'Ernée pour un coût d'environ 55 000 euros.

La situation exceptionnelle que nous vivons amène toutefois à revoir le planning des travaux initialement prévus pour le second semestre 2020. Une fois le déconfinement engagé, un nouveau planning sera défini afin d'engager les travaux au plus vite.

Le hall de la salle des sports ayant connu des infiltrations, les agents communaux ont enlevé une partie du placo et de l'isolation du plafond, ainsi qu'une partie des cloisons. Les cloisons resteront un temps nues afin de bien comprendre les origines du problème et d'engager ensuite des travaux qui permettront de le résoudre définitivement.

Salle des fêtes

La porte de l'issue de secours de la salle des fêtes, donnant sur le parvis de l'entrée principale, va être totalement changée par l'entreprise Coupé. D'une dimension de 1,41 mètres sur 2,89 mètres et réalisée sur mesure, ces travaux ont eu un coût d'environ 5 000 euros TTC.

Café du Village Fleuri

Des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité aux toilettes du café ont été validés par le Conseil municipal. Il s'agit notamment de réaliser une rampe pour pallier à l'écart de niveau entre le bar actuel et les toilettes situées dans une arrière salle. Le Conseil a également validé la restauration d'une salle d'environ 50 m² pour accueillir les clients. Sont ainsi prévues l'isolation de la pièce, la réalisation des cloisons, les peintures et la restauration du sol. De plus, l'installation électrique et le chauffage dans les deux salles seront remis aux normes. Ces travaux auront un coût d'environ 30 000 euros pour la commune, une subvention de 10 000 euros ayant été obtenue.

La situation exceptionnelle que nous vivons amène toutefois à revoir le planning des travaux initialement prévus au printemps 2020. Une fois le déconfinement engagé, un nouveau planning sera défini afin d'engager les travaux au plus vite.

Plan d'eau

La municipalité ayant fait aménager de nouveaux WC publics sur le parking du Plan d'eau Saint-Martin, il a été décidé de déconstruire les anciens qui n'étaient plus aux normes. L'entreprise LAMBERT s'est chargée des travaux pour un montant d'environ 3 300 euros TTC.

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Le Maire et l'adjointe déléguée :



M. Lemonnier



Mme Gilles

Les membres de la commission :



Mme Jacob / Mme Bigot / Mme Monceau

Médiathèque

Le département de la Mayenne développe la bibliothèque numérique. Vous pouvez ainsi de chez vous sur ordinateur, tablette ou Smartphone vous inscrire GRATUITEMENT sur <https://bdmlamayenne.bibliondemand.com/> et avoir accès à distance à : des livres, de la presse, des films, de l'autoformation, des ressources pour la jeunesse... Accessible depuis votre domicile, 24/24H, sur ordinateur et sur tout support nomade, à consulter en ligne ou à télécharger.

Votre bibliothèque a fait peau neuve!

Pendant les vacances scolaires de février, la médiathèque a subi quelques travaux permettant de réaménager les différents espaces et d'accroître sa surface d'accueil au public. L'équipe de la médiathèque tient à remercier la municipalité et les services techniques, en particulier Jérôme LINAIS et Guillaume RACINAIS, pour les travaux effectués. Plus claire, plus aérée et spacieuse, la médiathèque vous propose les services suivants:

- prêts de livres et de magazines,
- prêts de CD - DVD et livres lus (support CD ou MP3),
- ordinateur destiné au public avec connexion internet,
- espace nouveautés,
- catalogue de jeux vidéos pour console (Wii U; Xbox 360; Xbox One; PS 4; 2 DS etc.).

Renseignements auprès d'Evelyne MOREAU : 02.43.68.51.54 ou par mail emoreau.juvigne@orange.fr

Amicale laïque

En ce début d'année, l'Amicale laïque a eu le plaisir de financer des jeux pour les TAP et la garderie : bâtons sauteurs, trottinettes, jeux de société, accessoires pour la maison de poupées ... pour un montant total de 1000 euros. L'investissement des bénévoles et la participation des parents lors des différentes ventes, lors de la Fête de l'école, permettent ainsi de renouveler les jeux et les équipements nécessaires à l'épanouissement de tous les enfants.



De plus, à l'occasion de Noël, tous les enfants de l'école, ainsi que quelques résidents de l'EHPAD de Juvigné et du foyer de la Croixille, ont eu la chance de participer au spectacle "Noël Magique" de Jakibourk à la salle des fêtes de Juvigné le mercredi 18 décembre. Le goûter du Père Noël a été servi le vendredi suivant, au sein de l'école, avec un petit cadeau offert à chacun d'entre eux. Enfin, en raison des risques sanitaires et pour de multiples contraintes liées au Covid-19, le bureau de l'Amicale laïque est contraint de vous informer de l'annulation de la Fête de l'école qui était prévue le dimanche 28 juin 2020. Nous comptons sur votre compréhension et sommes sincèrement désolé(e)s de cette décision. Prenez soin de vos enfants ! Retrouvez toutes les actualités de l'Amicale sur notre page Facebook : Amicale Laïque Juvigné.

Les Amis de Chocianòw

Notre après-midi cabaret du 1er mars 2020 a été couronné de succès. Quelle chance avons-nous eu car, à 2 semaines près du confinement, nous aurions été contraints d'annuler. Merci à tous les bénévoles et au public venu toujours aussi nombreux. Toutefois, compte-tenu des mesures sanitaires actuelles, l'accueil des Polonais à Juvigné sera reporté d'un an. Ces retrouvailles seront un signe fort de victoire contre cette pandémie mondiale.

Musée de l'Évolution agricole

En raison de la situation sanitaire, le Musée de l'Évolution agricole est en berne. De nombreuses annulations se sont succédées : journée de nettoyage, ouverture du Musée début mai, nuit européenne des Musées, voyage d'une journée au domaine de la Michaudière (61) ..., sans compter l'ensemble des réservations.



Patrick BLIN (membre), Jérôme BLANCHET (secrétaire adjoint), Jean-Yves BOURSERIE (membre), Roland Planchais (2nd vice-président), Ludovic GALLIENNE (trésorier adjoint), Michèle PORTAIS (membre), Antoine BLANCHET (1^{er} vice-président), Annick ROSE (membre), Michèle GILLES (adjointe au maire et membre), Viviane JACOB (adjointe au maire et membre), Gérard RUAULT (président), Pascal LUCAS (trésorier) et Evelyne MOREAU (secrétaire).

Néanmoins, l'association espère terminer cette saison sur une note festive avec la Fête du Musée qui aura lieu le **dimanche 15 septembre 2020**. Nous comptons sur votre soutien et espérons que le public sera nombreux. Au programme, videgreniers (gratuit pour les exposants) ; jeux de 50 questions en tout genre à 10h, seul(e) ou en binôme, repas à thème, dictée à 15h et de nombreuses animations au cours de la journée. Entrée gratuite. Renseignements et réservations au 06.47.13.88.77 ou par mail emoreau.juvigne@orange.fr Lors de l'assemblée générale du vendredi 31 janvier 2020, le bureau a été réélu.

La Raquette juvignéenne

Étant donné le contexte actuel, les cours de tennis de l'été et le tournoi sont annulés.

US Football « Les Bleuets »

La saison de football s'est terminée au mois de mars pour cause de confinement. Les entraînements reprendront pour une prochaine saison au cours de l'été sous réserve que les directives gouvernementales le permettent.

Comme vous le savez également, la soirée du foot a été bouleversée par la décision du confinement. Malgré tout, l'ensemble des bénévoles a su se mobiliser pour organiser un service de repas à emporter. Merci à tous pour leur engagement.

Spectacle intergénérationnel de l'école de musique

Un public d'environ 200 personnes était présent, mi-février, à la salle des fêtes pour un concert intergénérationnel. Ce concert annuel décentralisé a été mis en place par le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) et l'école de musique communautaire, il y a une quinzaine d'années. Il permet aux jeunes élèves d'évoluer pour la première fois en public : membres de l'Orchestre junior, élèves de l'éveil musical et la chorale d'enfants. 80 jeunes se sont ainsi produits séparément ou en groupe et ont décliné leurs œuvres sur le thème « les instruments de musique en chanson ». 90 résidents, venus des Ehpad de Saint-Denis-de-Gastines, d'Ernée, de Montenay, de La Baconnière, de Juvigné, de la résidence Jacquelin d'Ernée et de La Croixille et du village des aînés d'Andouillé étaient présents ainsi qu'une vingtaine d'habités de l'Escapade et de l'atelier parents-enfants d'Ernée.

VIE SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Forveille

Les membres de la commission :



Mme Gilles / Mme Bigot / Mme Guillopé



Travaux à l'école et au périscolaire

Afin de limiter les températures excessives en période estivale dans une salle d'activité de l'Espace périscolaire des Lilas, l'installation de volets roulants électriques va être réalisée avant l'été. Un cloisonnement des toilettes des maternelles va également être effectué afin d'offrir une plus grande intimité aux élèves. Une grande partie du mobilier des deux salles de classe de maternelles sera changée en octobre avec la réalisation de meubles sur mesures adaptés aux besoins émis par les enseignantes. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Coupé pour un coût d'environ 11 000 euros TTC.

Trois ordinateurs portables ont également été achetés pour l'école et l'Espace périscolaire, afin de renouveler du matériel en panne ou vieillissant, pour un montant d'environ 2 500 euros.

Enfin, les panneaux de basket seront changés par les agents communaux.

Accueil de loisirs

L'Accueil de loisirs est organisé par l'Association Familles Rurales en partenariat avec les Municipalités de JUVIGNE et La CROIXILLE. Il accueille les enfants de 3 à 11 ans et ponctuellement de 11 à 14 ans. Il est ouvert une semaine à chaque petites vacances scolaires (sauf à Noël), le mois de juillet et une semaine fin août.

Activités 11-14 ans :

L'Association tend à développer ses actions auprès des jeunes. La création d'un « Espace jeunes » sur la commune de Juvigné et ouvert aux jeunes de Juvigné et La Croixille est en cours d'élaboration avec la collaboration des municipalités.

Nous comptons également sur l'investissement des jeunes et des familles pour la réalisation de ce projet.

Des activités pour les 11-14 ans sont actuellement proposées durant chaque vacances scolaires. La salle des associations est aménagée pour les jeunes à chaque regroupement (baby-foot, coin détente, tennis de table, fléchettes, jeux...) afin de partager des moments conviviaux. A terme, un espace dédié uniquement à cet Espace jeune pourra être proposé.

Été 2020 :

L'Accueil de loisirs ouvrira sur l'été du 6 au 31 juillet et du 24 au 28 août.

Les inscriptions pour l'été seront possibles jusqu'au 12 juin pour le mois de juillet et jusqu'au 24 juillet pour le mois d'août.

2 camps seront proposés :

- Du 6 au 10 juillet : camp pour les 11-14 ans à la base de loisirs Fred Chouvier de BRULON (72).

Au programme : Tir à l'arc ; escalade; canoé/ kayak et baignade.

- Du 20 au 24 juillet : camp pour les 8-11 ans à la base de loisirs de la Colmont à GORRON.

Au programme : Accrobranche ; mini-raft ; tirs au golf.

Le certificat d'aisance aquatique (arrêté du 25 avril 2012) est obligatoire pour la pratique des activités nautiques.

Bien sûr, toute cette programmation ne pourra être mise en œuvre qu'en accord avec les décisions gouvernementales dans le cadre du Covid 19.

Retrouvez nous sur :



Accueil de loisirs Juvigné (informations sur l'accueil de loisirs et l'espace jeunes)

Espaces_jeunes53 (informations sur l'espace jeunes)

N'hésitez pas à contacter la Directrice, Pauline GARRY, pour plus de renseignements. Accueil de loisirs « Les Lilas » - 3 rue des Lilas – 53380 JUVIGNÉ Tel : 02.43.68.54.87 / accueil.de.loisirs.juvigne@orange.fr

École

Les élèves de l'école de Juvigné ont tourné un court métrage dans l'enceinte de l'établissement durant les mois de janvier et février. Ils ont été accompagnés de leurs enseignants et filmés par une équipe de tournage. Il s'agit de cinq étudiants de deuxième année de l'École Supérieure de Réalisation Audiovisuelle de Rennes (ESRA): Manon Rieutord, Mila Fichou, Axel Launay, Côme Grannec et Constance Madelon.

Ce projet a permis de faire participer les élèves à l'écriture du scénario mais aussi de les initier au chant, à la danse et au jeu d'acteur. Ce court-métrage qui met en scène tous les élèves de l'école (de la PS au CM2) a pour thème une enquête policière. Une projection à destination du public sera proposée ultérieurement.



SILENCE... Ca tourne à Juvigné !

CONSEIL MUNICIPAL

3 décembre 2019

11 présents et 2 absents : MRS Tarlevé et Pigeon

Rapport annuel sur l'eau potable 2019

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2018 et n'émet aucune observation.

Territoire énergie Mayenne

Le syndicat ayant révisé ses statuts le 22 octobre, les communes membres doivent se prononcer sur les modifications de certains statuts (réseaux et infrastructures de communications, reprises de compétences en cas de retrait d'une collectivité adhérente et composition du comité syndical). Le Conseil approuve la révision des statuts.

Création d'un « nom de rue »

Suite à la construction prochaine de 6 logements locatifs par Mayenne Habitat, le conseil municipal décide de créer la rue suivante « RUE DU SOLEIL LEVANT » près de la rue du domaine. *Le projet étant ajourné, cette rue ne sera pas créée.*

Modification des tarifs du Musée de l'Évolution agricole

Le Conseil municipal fixe les tarifs d'entrée du Musée de l'Évolution agricole, à compter du 1^{er} Mars 2020, de la façon suivante : Tarif groupe (à partir de 15 personnes) : 5 € (au lieu de 4 €) ; tarif individuel : 6 € (au lieu de 5 €).

Vente de bois de chauffage sur pied et piquets de châtaigniers (Bois de Châtenay)

Le Conseil municipal fixe le prix de vente du bois de chauffage et piquets de châtaigniers à 16,20 € le stère. L'acheteur paie le prix à l'ONF (Office National des Forêts) qui reverse ensuite à la commune. Pour info, un particulier peut acheter jusqu'à 30 stères maximum.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Joël LINTE, de l'Office National des Forêts, est venu au **3- Bois de Châtenay pour établir le projet d'aménagement forestier 2020-2039** : analyse de l'existant, recensement des besoins économiques et sociaux de la commune par rapport à ce que peut fournir le bois, définition des objectifs, définition d'un programme d'actions avec bilan sur 20 ans et bilan financier total. Sur une superficie totale de 24,66 ha, le bois est composé d'un taillis de châtaigniers sur 16,49 ha, d'une futaie claire de pin maritime sur 3,44 ha, d'une futaie de pin laricio sur 4,17 ha et de chaos et parking sur 0,56 ha.

Il est proposé de réaliser les zones d'intervention suivantes :

- . Zone A de 5.05 ha de vieux pins justifiant des opérations de renouvellement,
- . Zones B et D : 12,43 ha et 2.45 ha de taillis de châtaigniers de qualités diverses. Proposition de coupe progressive du taillis et amélioration dans les meilleures zones,
- . Zone C de 4,17 ha de futaie claire de pin laricio à améliorer,
- . Zone E chaos rocheux sans intervention.

Le Conseil municipal approuve le projet d'aménagement forestier 2020-2039. Les représentants de l'ONF seront présents le 16 janvier au Bois de châtenay afin de procéder au marquage des arbres dépérissants et aux cloisonnements dans les châtaigniers.

Raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la viabilisation de la parcelle cadastrée ZE 76 au lieu-dit « Les Grandes landes » pour répondre à un projet professionnel (construction d'un bâtiment pour volailles sur paille intégrale avec stockage), Territoire d'Energie Mayenne informe qu'une extension du réseau électricité est nécessaire pour un coût estimé à 14.200 € sur une longueur d'environ 400 m, alors que la voie existante ne nécessite pas d'aménagement. Ce raccordement étant exclusif aux besoins du projet, la commune demande à Territoire d'Energie Mayenne de traiter cette opération directement avec le bénéficiaire, Monsieur Vincent Hatte. La commune s'engage à ne pas autoriser la desserte d'autres constructions existantes ou futures issues de ce raccordement sous peine de restituer l'intégralité de la participation financière de 14.200 € supportée par le bénéficiaire. Le solde des coûts et la taxe sur la valeur ajoutée étant pris en charge par Territoire d'Energie Mayenne.

Vente de la parcelle communale XI 12

Monsieur le Maire informe que les locataires de la parcelle communale XI 12 « l'échange » située sur l'exploitation de la Rhéorie, d'une superficie de 14.570 M2, ont fait savoir qu'ils cesseront leur activité professionnelle au cours du second semestre 2020. Leur propriétaire, Monsieur Michel Barbier du Mans de Chalais, a indiqué, qu'il serait intéressé par l'achat de cette parcelle à condition de connaître le prix proposé. Le Conseil municipal décide de vendre la parcelle ci-dessus visée à 6.500 € l'hectare soit 9.470,50 € net vendeur et de donner son accord à la prochaine résiliation de location qui devrait intervenir au cours du second semestre 2020.

4 février 2020

13 présents

Création d'un emploi saisonnier au Musée de l'Évolution agricole

Afin de faire face aux besoins saisonniers du Musée, il est décidé de créer un emploi saisonnier d'adjoint du patrimoine à temps incomplet 28/35^{ème}, pour une durée de deux mois allant du 1^{er} Juillet au 31 Août 2020 inclus.

Création d'un emploi saisonnier de garde pêche au plan d'eau Saint-Martin

Création un emploi saisonnier de garde pêche, pour une durée de 6 mois allant du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2020 inclus (12h par mois). La rémunération sera proportionnelle au temps de travail et basée sur le 1^{er} échelon d'adjoint technique.

Résiliation de la location de la parcelle communale XI12

Monsieur le Maire expose Monsieur et Madame Didier LAMBERT, locataires de la parcelle communale cadastrée section XI 12, ont indiqué cesser leur activité à compter du 1^{er} Novembre 2020 pour cause de retraite. En conséquence, le Conseil municipal accepte de mettre fin à la location de ladite parcelle à compter de cette date.

Redevance France Télécom 2020

Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2020, due par France Télécom, de la façon suivante :

- pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles pleine terre) : 41,66 € (soit 17,104 km x 41,66 € = 713,00 € arrondis à l'euro le plus proche),
- pour les infrastructures aériennes, par km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) 55,54 € (soit 83.893 km x 55.54 € = 4.659 €).

D'où un total de 5 372 € pour l'année 2020.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Ernée : prise de la compétence « mobilité ».

Monsieur le Maire présente les propositions de modifications statutaires telles que proposées par le Conseil communautaire dans sa séance en date du 27 janvier 2020. La loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) a été votée le 24 décembre 2019 et a pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité en s'assurant que 100% du territoire dispose d'une Autorité Organisatrice Mobilité (ex AOT devenue AOM). Cette AOM aura la charge de proposer des offres de transports alternatives à la voiture individuelle. La Loi a également inscrit la coordination de l'ensemble des AOM. Ainsi l'exercice effectif de la compétence « Mobilité » sera organisé à la bonne échelle selon le principe de subsidiarité. La Loi laisse ainsi le choix aux communes, via les EPCI, de s'emparer de la compétence. A défaut, les Régions seront compétentes. Les communautés de communes peuvent donc prendre la compétence « Mobilité » d'ici le 31 décembre 2020, date fixée par la Loi. Si la compétence n'est pas prise par la Communauté de Communes de l'Ernée d'ici cette date, il n'y aura pas de retour en arrière possible (sauf changement du périmètre communautaire). Aussi, dans la suite des ambitions portées dans le Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET) de la Communauté de Communes de l'Ernée, il est proposé au Conseil municipal de transférer la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes de l'Ernée. Le Conseil Municipal, lecture faite des projets de statuts, approuve la modification statutaire telle que présentée, les nouveaux statuts modificatifs de la Communauté de Communes de l'Ernée, ajoutant l'élément suivant : "Autorité Organisatrice de la Mobilité » et demande à Madame la Sous-Préfète, représentante de l'État, de bien vouloir se prononcer par arrêté, à la mise en œuvre desdits statuts avec effet immédiat.

Classement de l'accès du lieu-dit « les Buttes » en chemin rural : régularisation

Monsieur le Maire expose que par délibération du 6 décembre 1994, visée par la préfecture le 15 décembre 1994, le Conseil municipal a accepté de classer l'accès de la ferme des Buttes en chemin Rural. Une enquête publique a eu lieu du 10 au 24 Janvier 1995 et n'a donné lieu à aucune observation. Cependant, cet accès figure toujours au nom des anciens propriétaires au cadastre. Il est nécessaire de régulariser ce classement par un bornage et un acte notarié. En conséquence, le Conseil municipal autorise le maire à signer l'acte notarié qui sera passé devant Maître Fritzingier, les frais étant à la charge de la commune de même que le bornage.

Construction du Village des Aînés par Mayenne Habitat : demande de surseoir à l'opération

Monsieur le Maire expose que, suite à la décision de l'ARS et du Département de procéder à la fermeture suivie de la déconstruction de l'EHPAD de Juvigné, Mayenne Habitat, sollicité par le Département, a proposé de créer 6 pavillons type Village des Aînés, afin de ne pas laisser un terrain en friche. Suite à une rencontre avec Monsieur Leroux, directeur de Mayenne Habitat, ainsi que le Maire et les adjoint(e)s le 7 Février 2018 à la mairie, le Conseil municipal, par délibération du 6 mars 2018, a autorisé le maire à signer une convention par laquelle la commune s'engage à rembourser à Mayenne Habitat **les frais de viabilisation du terrain contre la vente du terrain à Mayenne Habitat**. Le reste à charge pour la commune devait être ainsi compensé par la vente du terrain. Or, par mail du 27 Janvier dernier, sollicitée par la commune qui n'avait jusqu'alors obtenu aucun chiffre, Mayenne Habitat a indiqué que les dépenses de viabilisation étaient estimées à 193.009,63 € TTC alors que l'achat du terrain ne serait que de 45.600 € H.T. au lieu des 67.500 € maximum. Le restant à charge pour la commune une fois déduit les dépenses de raccordement aux réseaux assainissement et eau potable à la charge du SIAEP de Port Brilllet et de la Communauté de Communes de l'Ernée s'élèverait à environ 104.000 €.

Le Conseil municipal, considérant l'importance de la somme restant à charge de la commune, remet en cause les projets déjà engagés pour 2020. Le Conseil municipal indique notamment qu'il n'est pas à l'origine de ce projet de construction qui n'est intervenu que suite à la décision de fermeture de l'EHPAD par le Département et que la commune possède du terrain déjà viabilisé et disponible au niveau du lotissement le Rocher. Le Conseil municipal charge donc Monsieur le Maire de demander à Mayenne Habitat de surseoir à ce projet tant que tous les éléments ne seront pas connus, en particulier ceux découlant de l'article 9 de ladite convention concernant l'abandon du projet sur décision de la commune.

Café du Village Fleuri : demande de subvention FSIL 2020 - Contrat de ruralité

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les travaux envisagés pour la mise en accessibilité des toilettes du Café du Village Fleuri estimés à environ 70.000 € H.T, considérant que ce projet a été

retenu par le Conseil des maires de la Communauté de Communes de l'Ernée du 20 Janvier 2020 ainsi que par le Conseil communautaire du 27 Janvier 2020, charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention d'un montant de 10 330 € dans le cadre du contrat de ruralité 2020 sur les Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) auprès de Monsieur le Préfet de la Mayenne et indique que la part des travaux non couverte par ladite subvention sera autofinancée par la municipalité.

3 mars 2020

11 présents et 2 absents Mme Bigot et Mr Buchard

Compte de gestion 2019 du receveur : commune et lotissement le Rocher

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion 2019 pour la commune et le Lotissement le Rocher, dressés par le receveur d'Ernée et arrêtés aux mêmes chiffres que les comptes administratifs.

Compte administratif 2019 : budget commune

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 1.025.324,56 €

Recettes = 1.724.016,69 € y compris le report de l'excédent 2018 d'un montant de 426.890,88 €.

D'où un excédent de clôture de 698.692,13 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 307.271,98 €.

Restes à réaliser dépenses = 7.200 €

Total dépenses= 314.471,98 €

Recettes= 266.268,42 €, y compris le report de l'excédent 2018 de 2.142,92 €

D'où un déficit de clôture de 48.203,56 €

Affectation du résultat 2019 : budget commune

Le Conseil municipal décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif de la commune pour l'année 2019, de la façon suivante :

Section d'investissement : Cette section présente un déficit de clôture sur l'exercice 2019 d'un montant de 41.003,56 € et d'un déficit dans les restes à réaliser de 7.200 €. D'où un déficit de clôture 2019 d'un montant de 48.203,56 € qui sera repris au budget 2020.

Section de fonctionnement : Cette section présente un excédent de clôture d'un montant de 698.692,13 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- Article 1068 « Affectation résultat » (recette d'investissement) : 200.000 €

- Article 110 « Report en fonctionnement » : 498.692,13 €

Compte administratif 2019 : budget annexe du Lotissement le Rocher

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019, dressé par Monsieur le Maire, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 361.390,34 €

Recettes = 546.679,78 € y compris le report de l'excédent 2018 d'un montant de 185.858,51 €. D'où un excédent de clôture de 185.289,44 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 676.421,53 € y compris le report du déficit 2018 d'un montant de 310.310,02 €

Recettes = 357.728,14 €

D'où un déficit de clôture de 318.693,39 €.

Vote des taux des impôts locaux 2020

Le Conseil municipal décide de reconduire les taux des trois taxes sans augmentation pour l'année 2020 qui restent donc fixés comme suit : Taxe d'habitation : 17.41%, Foncier bâti : 24.63%, Foncier non bâti : 35.62%,

Le produit attendu, non connu à ce jour, a été estimé sur la base de l'estimation 2019, soit 474.000 €.

Budget de la commune en 2020

Monsieur le Maire rappelle que les principales ressources financières de la commune sont constituées par le produit des trois taxes locales, à savoir Taxes d'Habitation, Foncier bâti et non bâti ainsi que par les dotations d'État. A ce jour, ces dernières ne sont pas connues. En conséquence, les prévisions budgétaires ont été réalisées sur la base du montant perçu en 2019. Comme les années précédentes, afin de continuer à respecter l'engagement de ne pas augmenter les taux, il faut donc continuer à étaler, dans le temps, les investissements. D'autres incertitudes concernent le montant des compensations versées par l'État, inconnues à ce jour. Ce budget 2020 a été étudié, en détail article par article, par la commission des finances et est préparé sans augmentation des taux des trois taxes locales et sans emprunt.

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses totales (y compris les opérations d'ordre) : 1.618.853 € (contre 1.545.151 € en 2019 et 1.502.986 € en 2018)**

Voirie : Des crédits d'un montant de 35.000 € sont inscrits à l'article 60633 pour l'achat de fournitures de voirie pour les travaux d'entretien réalisés par les employés communaux, dont 20.000 € réservés pour les travaux en régie qui seront réaffectés à l'investissement (graviers, location matériel, pierres,..) et 44.996 € (dont 30.000 € réservés pour le point à temps) à l'article 615231 pour des travaux d'entretien de la voirie réalisés par entreprise et non par les employés communaux.

Fournitures scolaires : la commune prend en charge les dépenses concernant les fournitures scolaires pour un montant de 51 € par élève. Les effectifs sont en baisse avec environ 130 élèves contre 156 les années passées.

Charges de personnel : les crédits prévus au chapitre 012, soit 604.719,94 €, intègrent l'augmentation des cotisations retraite (ouvrières et patronales) mais aussi les divers avancements d'échelon. De même est prévu le remplacement de Mme Martine Trillion pendant son temps de formation BAFA ainsi que des remplacements éventuels en cas d'arrêt maladie du personnel à l'école. Une somme de 9.000 € est inscrite pour le paiement des cotisations à l'AMF pour le logiciel cantine-garderie et le site Internet ainsi que Territoire Energie Mayenne (ex SDEGM).

Subventions pour les associations : un crédit maximal de 55.000 € est prévu. A noter que la subvention prévue pour Familles Rurales pour l'Accueil de loisirs intègre le remboursement à Familles Rurales des heures que Pauline GARRY consacre à l'organisation des TAP. Auparavant ces heures étaient effectuées par Basile Goulay qui était employé par la commune dans le cadre d'un contrat temporaire de remplacement d'arrêt maladie d'un agent. La dépense figurait donc en dépenses de personnel.

Autofinancement des investissements : une somme de 229.004 € est prévue à l'article 023 pour l'autofinancement des investissements (contre 222.000 € en 2019). Cette somme ajoutée au prélèvement sur l'excédent 2019 affecté à l'investissement, soit 200.000 €, porte donc l'autofinancement des investissements à 429.004€ (402.000 € en 2019), sur un total prévu de 522.788 €. A noter, également, une somme de 47.000 € prévue à l'article 65737 pour le remboursement des dépenses engagées par Mayenne Habitat pour la viabilisation du terrain où doivent être construit les 6 logements, contrebalancée par une recette du même montant inscrite à l'article 024 en recette d'investissement afin que l'opération ne coûte rien à la commune comme prévue au départ.

- **Recettes totales : 1.618.853 € (y compris le report de l'excédent 2019 affecté au fonctionnement pour 498.692,13 € contre 426.890,88 € en 2019, 426.485,02 en 2018 et 414.246,97 € en 2017)**

A ce jour, la commune n'a reçu aucune notification des recettes attendues concernant les dotations d'État. Le montant de la dotation forfaitaire, versée par l'État, a donc été estimé sur la base des prévisions 2019, soit 191.000 € (pour 196.992 € reçus en 2019). Il se peut que des décisions modificatives soient à prendre en cours d'année quand le montant exact sera connu. D'autant plus que le montant des dotations de péréquation est également inconnu à ce jour. Cependant, depuis 2010, la baisse de la dotation forfaitaire, moins 59.037 € entre 2010 et 2019, a été compensée par la hausse des dotations de solidarité rurale (+77.118 €) et de péréquation (+8.721 €) dont bénéficie la commune. D'où une différence en faveur de la commune de 26.802 €. Mais il n'y a aucune certitude pour les années à venir sur la poursuite de ces compensations. Il convient donc de rester prudent.

Cependant, depuis 2013, la commune perçoit une indemnité annuelle suite à la réalisation de la THT et qui est passée de 70.533 € en 2013 à 82.450 € en 2019. Soit une recette supplémentaire non négligeable et qui a permis d'autofinancer une part des investissements de la commune sans recourir excessivement à l'emprunt ces dernières années.

Le budget 2020 est donc proposé avec une reconduction, **sans augmentation**, des taux des trois taxes communales. Le produit estimé à 474.000€ est égal au produit perçu en 2019 qui était en augmentation de 14.241 € par rapport à 2018.

Il est rappelé que concernant le fonctionnement, la commune offre des services déficitaires : cantine-garderie, activités périscolaires, centre aéré, bibliothèque, musée ...

La taxe d'habitation sera totalement supprimée en 2022. L'État s'est engagé à compenser intégralement la perte de recettes (pour Juvigné : soit 134.318 € en 2019) par le biais du transfert aux communes de la part de taxe foncière des départements. Pour 2020, une somme de 498.692,13 € est prévue en report d'excédent contre 426.890,88 € en 2019 et 426.485,02 € en 2018.

. SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses : 522.788 € (793.653€ en 2019, 603.342 € en 2019)**

Sont proposés :

Le report du déficit : 41.003,56€ (contre Zéro en 2019, 48.934,41 € en 2018).

Les Attributions de Compensations annuelles à verser à la Communauté de Communes pour 1.057,86 € (écritures comptables suite au transfert de la zone artisanale route de la Croixille).

Le remboursement en capital des emprunts pour 82.500,58 € comprenant l'annuité normale ainsi que 7.500 € de

remboursement à la CAF (prêt de 75.000 € à taux 0, pour la construction du périscolaire, représentant un remboursement annuel de 7.500 € jusqu'en 2022). L'annuité (capital et intérêts) s'élève à 113.931 € contre 126.729 € en 2019, 127.684 € en 2018, 117.857 € en 2017, 108.528 € en 2016, 135.288 € en 2015 et 136.245 € pour 2014), y compris les 7.500 € de la CAF. En effet, l'emprunt réalisé pour divers investissements en 2004 est arrivé à échéance en 2019. Soit une annuité de 11.842 € en moins (qui correspondait à un emprunt de 134.000 € à 3.90% sur 12 ans).

La voirie (rechargement et enduits) pour 60.000 € pour les travaux réalisés par entreprise. A cette somme s'ajoutent 20.000 € de travaux en régie (achat liant, pierres, etc., ...) soit 80.000 € pour l'investissement voirie, plus 30.000 € maximum réservés pour le point à temps en fonctionnement. Soit une somme totale de 110.000 € consacrés à la voirie en 2020, contre 100.000 € en 2019, 130.000 € en 2018 mais qui étaient destinés à rattraper la somme moindre consacrée en 2016 et 2017 en raison des travaux d'accessibilité et de sécurisation du bourg.

L'Église : Un report de 7.200 € correspondant aux honoraires de maîtrise d'œuvre de l'architecte sur le traitement de la mérule est repris au budget 2020 auquel il est ajouté une somme de 22.800 € pour la réalisation des travaux de traitement de la mérule.

Achat de divers matériels pour 65.226 € (dont 9.426 € provisionnés en cas de matériel à remplacer) : comprenant : tractopelle, matériel Apro hygiène pour l'école, mobilier médiathèque, matériel informatique périscolaire, école et mairie et mobilier des classes maternelles.

Gros travaux bâtiments communaux pour 40.000 € (dont 28.000 € provisionnés en cas d'imprévu sur un bâtiment) comprenant la mise en place de divers volets roulants au périscolaire, le cloisonnement des toilettes maternelles en sous-sol ainsi que le remplacement d'une porte de la salle des fêtes.

Stade pour 142.000 € comprenant la pose d'un parabol en cours de réalisation pour 36.000 €, le goudronnage de l'allée autour du grand terrain, la pose d'un nouveau système d'arrosage ainsi que la rénovation de la buvette.

Cependant, pour ce bâtiment (qui sera appelé salle de réunion pour les demandes de subvention ou club house plutôt que buvette), aucun début de travaux ne sera lancé avant d'avoir eu une réponse aux diverses demandes de subventions notamment par le biais de la Communauté de Communes.

Café du Village Fleuri : Les travaux concernent la mise en accessibilité obligatoire des toilettes situées dans la salle arrière du bar nécessitant, entre autre, la mise en place d'une rampe. Il est rappelé que ces travaux ont été réclamés par des représentants de l'association APF France handicap sous peine de dépôt de plainte en cas de non-réalisation. Suite à une réunion sur place avec des représentants de la DDT, un agenda de mise en accessibilité où la commune, propriétaire des locaux, s'engage à effectuer ces travaux, a été déposé en 2019. Le total des devis s'élève à environ 39.000 € TTC et non 70.000 € comme estimé au départ. A noter que les loyers versés par le gérant étant assujettis à la TVA, la commune ne paie pas la TVA sur les travaux réalisés sur ce bâtiment qui ont fait l'objet d'une demande de subvention sur les Fonds de Soutien aux Investissements Locaux (FSIL) auprès de l'État par l'intermédiaire de la communauté de communes.

- Recettes : 522.788 €

Le financement des dépenses est assuré par :

Un prélèvement sur l'excédent 2019 de 200.000 € (contre 180.000 € en 2019, 308.000 € en 2018) grâce à la reprise d'une partie de l'excédent du budget assainissement de l'année précédente, 190.000 € en 2017, 190.000 € en 2016, 190.000 € en 2015 et 223.000 € en 2014).

Un prélèvement sur la section de fonctionnement de 229.004 € (contre 222.000 € en 2019, 113.800 € en 2018, 130.000 € en 2017, 208.000 € en 2016, 221.000 € en 2015 et 210.000 € en 2014).

Le FCTVA sur les travaux réalisés en 2019 pour 30.000 € ainsi que l'amortissement du PLU et de l'attribution de compensation de la communauté de communes (suite au transfert des zones artisanales) pour 2.333,06 €.

Une subvention FSIL par l'intermédiaire de la Communauté de Communes pour 6.000 €. A noter que la subvention initiale attribuée par la Communauté s'élève à 10.000 € mais pour des travaux qui avaient été estimés à 70.000 €. La réponse sur le montant exact de la subvention sera connue courant Mars.

Une vente de l'ancien tracto- pelle et du terrain pour la construction de 6 logements pour 54.500 €.

Le Conseil municipal approuve le budget 2020 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Budget annexe du lotissement Le Rocher

Le Conseil municipal approuve le budget 2020 proposé par le maire et arrêté comme suit :

Il s'équilibre à 673.476 € en fonctionnement et à 670.276 € en investissement et est constitué essentiellement par des opérations d'ordre (écritures des stocks, intérêts,...). Une parcelle ayant été vendue en 2018, il reste donc 17 lots disponibles sur 28. La vente du lot 5 devrait être prochainement finalisée. L'emprunt de 100.000 € réalisé pour la 1^{ère} phase se termine en 2024.

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme : GNAU

Les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) peuvent dorénavant se faire sous forme numérique. Ce service, accessible depuis le site Internet de la Communauté de Communes de l'Ernée (ou le site des communes où ont lieu les travaux), permet le dépôt sécurisé des demandes et offre un espace personnel de suivi des dossiers pour chaque utilisateur. Les pétitionnaires peuvent accéder au GNAU par le lien suivant : gnaul@lerne.fr

A noter qu'il est toujours possible de déposer les demandes directement ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet. **Attention si la demande est formulée au guichet, elle ne doit en aucun cas être également transmise en papier à la mairie.**

LES BRÈVES

État civil

Naissances

Kenzo GOUGEON, né le 20 mars 2020, « 6 rue Principale ».

Lyna RÉMOND, née le 31 mars 2020, « Le Haut Châtenay ».

Julie SABLÉ, née le 8 avril 2020, « 3 Les Fermeries ».

Décès

Madeleine LEMONNIER, veuve de Henri GOUGEON, le 20 décembre 2019, « Résidence du Village fleuri » (93 ans).

Pierre PAINCHAUD, époux de Georgette COUPÉ, le 30 décembre 2019, « Résidence du Village fleuri » (89 ans).

Catherine LÉON, le 2 janvier 2020, « 25 rue de l'Ancolie » (62 ans).

Maureen KING, épouse de Kenneth GIRLING, le 1er janvier 2020, « 2 La Pellerie » (74 ans).

Louise DERBRÉ, veuve de Eugène BOUHALLIER, le 17 février 2020, « Résidence du Village fleuri » (106 ans).

Yvonne VILFEU, veuve de Maurice LÉON, le 29 février 2020, « Résidence du Village fleuri » (95 ans).

Roger ISLAND, époux de Marie GUÉRIN, le 27 mars 2020, « Résidence du Village fleuri » (92 ans).

Manifestations à Venir

JUILLET

Vendredi 3: Remise des dictionnaires aux CM2

Dimanche 5 : Option sortie vélo (*en attente des directives de la fédération*)

Jedi 30 : Soirée de clôture de l'Accueil de Loisirs (*selon les directives du gouvernement*)

* Ouverture de l'Accueil de loisirs du 06 au 31 juillet (*selon les directives du gouvernement*)

SEPTEMBRE

Mardi 1er : Concours de belote des Aînés de Juvigné (*selon les directives du gouvernement*)

Dimanche 13 : Fête du Musée et vide-greniers (*selon les directives du gouvernement*)

Samedi 26 : Option Classes 0 (*selon les directives du gouvernement*)